



Un commerce équitable pour un soutien efficace aux agricultures paysannes

Cette note vise à apporter un éclairage sur les outils du commerce équitable pour répondre aux enjeux d'inclusion des petit.e.s producteur.rice.s dans les chaînes de valeurs, à expliciter les débats qui traversent le secteur du commerce équitable et à formuler des recommandations à destination des pouvoirs publics.



© Eros Sana - Collectif CEIL - ActionAid France

Le commerce international conventionnel dans sa forme actuelle génère des déséquilibres, dont les coûts économiques, sociaux et environnementaux sont extrêmement élevés et impactent dramatiquement le développement des populations dans les pays du Sud. Dans des conditions de libéralisation des marchés locaux et internationaux, les petit.e.s producteur.rice.s du Sud rencontrent des difficultés importantes pour se connecter aux chaînes de valeur internationales dans de bonnes conditions. Elles et ils doivent faire face à des acteurs dominants (fournisseurs d'intrants, distributeurs, intermédiaires, etc.) qui contrôlent les circuits commerciaux et les prix et subissent par ailleurs de plein fouet les conséquences de la spéculation sur les matières premières agricoles. Ces déséquilibres de pouvoir au sein des filières agricoles renforcent la verticalité des relations et génèrent des impacts négatifs significatifs sur les agricultures paysannes dans de nombreuses régions du Sud : volatilité des prix, aggravation de la précarité, recours accru au travail des enfants, dégradation des conditions de travail et de l'environnement, etc.

C'est pour faire face aux enjeux de pauvreté, conséquence de l'organisation des filières conventionnelles, et aider les organisations paysannes à surpasser ces difficultés que naît le commerce équitable labélisé à la fin des années 80. Le commerce équitable s'appuie sur une promesse de paiement d'un prix rémunérateur aux petit.e.s producteur.rice.s. C'est aussi une démarche qui fonde sa vision du changement sur le renforcement des organisations paysannes et le rééquilibrage des relations commerciales, pour alimenter une dynamique de développement local et renforcer des pratiques agricoles durables. Au cours de ces dernières années, le secteur du commerce équitable a connu une forte croissance commerciale et vu l'émergence de nouveaux labels dits de « développement durable », tels que Rainforest Alliance, parfois confondus avec les labels de commerce équitable. Ceci a engendré de nombreux débats concernant les modalités de changement d'échelle du secteur.

1. Les outils du commerce équitable pour construire des filières durables

Le commerce équitable est un contrat social entre des producteurs.rice.s organisé.e.s collectivement, des acteurs économiques et des consommateur.rice.s.

Une réponse aux dysfonctionnements des filières conventionnelles

Pour rééquilibrer les filières au bénéfice des producteurs.rice.s, le commerce équitable met en place, à travers des cahiers des charges rigoureux et une relation partenariale forte, un certain nombre d'outils permettant une rémunération minimum des producteurs.rice.s – le plus souvent au-dessus des prix du marché – ainsi que l'octroi par l'acheteur d'une prime destinée au financement de projets collectifs au bénéfice de l'organisation ou de la communauté. Un engagement contractuel dans la durée entre l'acheteur et les organisations de producteurs.rice.s est exigé afin de renforcer leur gouvernance et favoriser leur autonomie.

Si certaines filières de commerce équitable travaillent avec des structures agricoles de type grandes plantations, l'organisation de producteurs.rice.s reste le mode d'organisation majoritaire dans les filières du commerce équitable¹. Celle-ci constitue le principal moyen pour renforcer l'implication des paysan.ne.s dans les filières agricoles, capter une plus grande valeur ajoutée de leur production et permettre une redistribution plus équitable de la richesse créée. Pour la mise en marché, elle permet de gagner du pouvoir et de la transparence dans la négociation des prix, de raccourcir la filière en assurant une relation plus directe avec les acheteurs, et d'avoir accès à des marchés qui valorisent les spécificités des agricultures paysannes. Par les différents services mutualisés qu'elle apporte, l'organisation assure également une meilleure valorisation économique des produits et une réduction des coûts des agricultures paysannes, en contribuant à viabiliser les systèmes de production agricoles les plus agroécologiques. Ce mode d'organisation est donc un levier important pour renforcer l'autonomie des producteurs.rice.s.

Le commerce équitable, à travers le prix minimum garanti, la prime et l'engagement dans la durée est un outil de transition vers des modes de production agroécologiques. En témoigne, le marché français avec 70 % des produits équitables qui sont également certifiés Bio. Les labels de commerce équitable encouragent la réduction des impacts environnementaux, notamment par l'interdiction des substances chimiques dangereuses et des OGM ou en accordant une prime additionnelle en cas de conversion à l'agriculture biologique.

Le commerce équitable repose sur un pacte social avec la et le citoyen.ne consommateur.rice qui, par son acte d'achat, fait le choix de privilégier des pratiques commerciales issues d'une relation économique juste et équilibrée et contribue aux changements des modes de production et de consommation. Pour ce faire, le secteur s'est structuré autour de labels privés de commerce équitable², qui contrôlent les pratiques des acteurs et apportent des garanties aux consommateur.rice.s, et d'actions de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation



© Equité

des citoyen.ne.s.

Le projet du commerce équitable entend aussi démontrer que le commerce peut être un outil puissant de développement durable des petit.e.s producteurs.rice.s du Sud à condition de réformer les règles d'échanges et les relations économiques entre les acteurs. Puissant levier pour atteindre les objectifs de développement durable, les impacts tangibles du commerce équitable entendent être partagés avec les responsables politiques pour les inciter à modifier les politiques publiques et y inclure les principes d'équité et de justice sociale dans les relations économiques.

Les impacts du commerce équitable

De nombreux travaux académiques ont démontré les effets positifs du commerce équitable sur les producteurs.rice.s et leurs familles, sur les organisations dont elles et ils sont membres, et plus largement sur l'environnement et sur le développement local. Le Cirad a notamment réalisé en 2009 une méta-analyse sur 77 études d'impact³, qui met en évidence les impacts positifs suivants :

1. 80 % des producteurs.rice.s du commerce équitable sont membres d'une organisation de petits producteurs.rice.s

2. Tels que Fairtrade de Max Havelaar, WFTO, Biopartenaire, Fair for Life et le Symbole des Producteurs Paysans

3. Cirad, *Cartographie et analyse des études d'impact du commerce équitable*, 2010 : www.commerceequitable.org/ressources/impact-au-sud.html

- 87 % de ces études montrent que l'existence d'un prix minimum apporte des revenus plus élevés, et surtout plus stables, constituant un filet de sécurité en période de crise des cours mondiaux pour des producteur.rice.s souvent exclu.e.s d'autres stratégies de subsistance théoriquement plus avantageuses ;
- dans 95 % des cas, on constate une augmentation de l'estime de soi des producteur.rice.s, et une plus grande reconnaissance sociale des populations marginalisées ;
- pour 81 % des études, des effets positifs sur l'environnement sont observés, à travers l'adoption de techniques de production durable ou une meilleure gestion des ressources naturelles ;
- enfin, dans 96 % des cas étudiés, le commerce équitable conduit à une amélioration de la qualité des produits, souvent en réponse à une demande internationale dans le haut de gamme, et à une plus grande captation de la valeur ajoutée par les organisations de producteur.rice.s.

D'autres études postérieures démontrent des effets similaires⁴⁻⁵⁻⁶. À une échelle plus large, les études montrent que la prime de développement peut générer un impact social avec des effets d'entraînement au-delà des producteur.rice.s et de leurs organisations lorsqu'elle finance des investissements communautaires (éducation, assainissement, micro-finance, etc.)⁷.

2. Les questions qui se posent aujourd'hui aux acteurs du commerce équitable

Concentration des acteurs de l'agro-alimentaire

Depuis plusieurs années, certains labels de commerce équitable ont ouvert leur certification à des grandes entreprises de l'agro-alimentaire : les plantations à main d'œuvre salariée, la grande distribution, les multinationales et les acheteurs de l'agriculture sous contrat. Si ces nouvelles pratiques présentent des avantages, elles ont aussi de nombreux inconvénients : augmentation de la dépendance des producteur.rice.s dans des conditions d'asymétries de pouvoir et d'information, partage inadéquat de la valeur ajoutée au dépend des petit.e.s producteur.rice.s, situations de salariat déguisé des producteur.rice.s sur leurs propres terres, spécialisation sur des cultures de rente au détriment des cultures vivrières, etc. Autant d'effets qui ne participent pas à l'objectif initial poursuivi par le commerce équitable et qui posent question concernant sa capacité à faire évoluer les pratiques des entreprises et à rééquilibrer le pouvoir dans les relations contractuelles.

Néanmoins, dans le même temps d'autres labels, tels que le Symbole des Producteurs Paysans (SPP), s'adressent exclusivement aux organisations de petit.e.s producteur.rice.s. Si ses volumes d'échanges restent à ce jour relativement modestes, ce label de commerce équitable créé en 2006 par la CLAC⁸, mentionne dans son cahier des charges des critères relatifs à

la taille des exploitations agricoles et aux pratiques environnementales : les organisations de producteur.rice.s éligibles doivent compter 85 % de producteur.rice.s possédant une exploitation agricole dont la superficie ne dépasse pas 15 hectares ; elles sont encouragées à convertir la totalité de leur production à l'agriculture biologique.

Changement d'échelle du secteur et mesure d'impacts

Plusieurs visions du changement d'échelle du commerce équitable cohabitent au sein même du secteur. Les débats s'articulent autour des impacts quantitatifs et qualitatifs générés par l'accroissement des volumes de produits échangés aux conditions du commerce équitable. Tous les acteurs du secteur s'entendent sur l'enjeu d'accroître la part des ventes aux consommateur.rice.s de produits équitables car elle est à la fois un enjeu économique et un levier de changement sociétal. Cependant, pour certains d'entre eux, l'accroissement des volumes est la principale stratégie mise en œuvre pour développer les impacts du commerce équitable. Pour d'autres en revanche, ces impacts sont avant tout avérés lorsque les organisations de producteur.rice.s ont pu être renforcées dans leur pouvoir de négociation au sein des filières et dans leur capacité d'influence sur leur territoire.

Pour les premiers, il faut rendre les cahiers de charges accessibles et compatibles à une diversité d'acteurs économiques (et notamment aux multinationales de l'agro-alimentaire) ce qui implique très souvent d'abaisser le niveau d'exigence et de revoir les cahiers des charges à la baisse. Pour ce faire, on observe plusieurs évolutions :

- la mise en place de labels « ingrédients » autorisant les entreprises à élaborer des produits composites contenant uniquement un ingrédient (sucre ou cacao par exemple) certifié équitable ;
- l'attribution de dérogations sur l'exigence de traçabilité physique des ingrédients pour des produits requérant un processus industriel complexe ;
- la suppression des prix minimum garantis sur certaines denrées comme le sucre.

Pour les seconds, c'est la complémentarité de la mise en œuvre de toutes les exigences du commerce équitable et de l'évolution du cadre politique général qui permet d'obtenir des effets d'entraînement significatifs sur les territoires et la mise en place de chaînes de valeurs équitables et durables. Des travaux académiques mentionnent en effet que dans certaines conditions il existe des effets d'entraînement à la hausse sur les prix proposés aux producteur.rice.s sur le marché conventionnel au niveau local (notamment sur les marchés de la noix de cajou en Inde et du café en Bolivie⁹).

Au sein du mouvement du commerce équitable, bon nombre d'acteurs s'impliquent aussi pour que le changement d'échelle passe par la modification des politiques commerciales (en y intégrant les principes du commerce équitable) et permette ainsi le renforcement de tou.te.s les producteur.rice.s, au Sud comme au Nord.

4. Alastair M. Smith, *Evaluating the Criticisms of Fair Trade*, 2009

5. Ann Le Mare, *Show the world to women and they can do it' : Southern Fair Trade Enterprises as agents of empowerment*, Gender and Development, 2012

6. AVSF/Horus, *Le Commerce équitable comme instrument de l'APD : enjeux, impacts, enseignements, stratégie, modes opératoires et indicateurs*, 2009

7. Alastair M. Smith, *"Fair Trade Places", The Handbook of Research on Fair Trade*, 2015

8. Fédération des producteur.rice.s latino-américain.e.s du commerce équitable

9. AVSF et Horus, *Le Commerce équitable comme instrument de l'APD : enjeux, impacts, enseignements, stratégie, modes opératoires et indicateurs*, 2009 et AVSF, *Étude d'impact du commerce équitable sur les organisations et familles paysannes et leurs territoires dans la filière café des Yungas de Bolivie*, 2005

3. Recommandations

1. Renforcer les capacités des organisations de producteur.rice.s dans les pays du Sud versus l'agriculture contractuelle

Les États et l'Union européenne doivent développer des programmes d'appui et des fonds d'investissements visant à soutenir les organisations de producteur.rice.s (en termes de gestion, santé et sécurité au travail, protection de l'environnement, formation, etc.) et à renforcer leur capacité d'investissement, tels que le programme Equité¹¹. Ils doivent aussi développer des programmes d'appui aux écosystèmes dans lesquels évoluent les organisations de producteur.rice.s, et notamment ceux du commerce équitable : plateformes nationales, réseaux nationaux et régionaux, organisations de micro-finance, etc.

2. Améliorer la transparence sur les coûts de production dans les filières agricoles

Les organisations internationales¹² doivent instaurer un système de calcul des coûts de production durable, qui prennent en compte les coûts sociétaux¹³ et des « revenus vitaux » par pays producteur, qui soient transparents, publics, débattus avec les acteurs et parties prenantes de la filière (notamment les syndicats) et régulièrement révisés.

L'Union européenne doit faire évoluer le droit européen de la concurrence pour permettre aux organisations de producteur.rice.s et aux interprofessions de discuter des prix afin de renforcer leur pouvoir de négociation et garantir des prix équitables, rémunérateurs et stables.

3. Soutenir les filières d'importation et d'exportation durables et équitables

Les États et l'Union européenne doivent dynamiser la consommation de produits issus du commerce équitable en Europe, notamment en mettant en place une réduction de la TVA sur les produits portant un label équitable et écologique reconnu par les pouvoirs publics.

4. Sensibiliser les européen.ne.s aux enjeux de l'objectif de développement durable n°12

Les États et l'Union européenne doivent soutenir des programmes d'envergure de sensibilisation et d'éducation des citoyen.ne.s aux modes de production durable et de consommation responsable (ODD n°12) tels que des programmes nationaux d'éducation à la consommation bio, locale et équitable.

5. Protéger les marchés agricoles régionaux de la concurrence des produits d'importation qui déstabilise les paysanneries locales

L'Union européenne doit soutenir la création d'un mécanisme européen¹⁴ coordonnant l'action de régulation des États membres en matière de pratiques commerciales déloyales dans les chaînes d'approvisionnement.

6. Encourager le développement des achats publics équitables

Les États et l'Union européenne doivent orienter massivement la commande publique vers des produits bio, locaux de qualité et achetés aux conditions du commerce équitable, notamment dans la restauration collective.

11. Programme Equité d'appui au développement des Filières de commerce é quitable en Afrique de l'Ouest : www.programme-equite.org

12. Telles que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale du cacao

13. Le Basic, *Banana value chains in Europe and the consequences of Unfair Trading Practices*, 2015

14. Ce mécanisme devrait assurer le respect de standards minimaux édictés par la Commission européenne dont notamment un traitement équitable accordé aux entreprises localisées dans des pays tiers et le respect de l'anonymat et la confidentialité des échanges pour tou.te.s les plaignant.e.s.



Cette publication est réalisée par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD

Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la commission Agriculture et alimentation (C2A) regroupe des ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale : ActionAid France, Action contre la Faim, AEFJN, aGter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD-Terre Solidaire, CFSI, Commerce Équitable France, CRID, Gret, Inter Aide, Iram, ISF AgriSTA, MADERA, Oxfam France, Secours Catholique-Caritas France, SOL et UNMFREO.

La C2A assure la représentation de Coordination SUD auprès des institutions traitant de l'agriculture et de l'alimentation tels que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Contact de la commission Agriculture et alimentation :

Sébastien Chailleux, ActionAid France
Email : s.chailleux@peuples-solidaires.org
Site web : www.coordinationsud.org

Cette note a été rédigée par Mathilde Brochard, Émilie Durochat, Clémence Gleizes, Julie Stoll (Commerce Équitable France) et Carline Mainenti (AVSF)



Cette note est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

